



CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira en mairie, salle du conseil municipal, le jeudi 2 avril 2026 à 19h, en mairie.

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et je vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments distingués.

A Sadirac, le 24 mars 2026.

Le Maire,
Patrick GOMEZ



Ordre du jour

1. Adoption du règlement intérieur du conseil municipal
2. Délégations du conseil municipal au Maire
3. Formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés
4. Election des membres de la commission d'appel d'offres
5. Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS
6. Election des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS
7. Commission communale des impôts directs
8. Composition de la commission de contrôle électorale
9. Création des commissions et désignation des membres des commissions communales
10. Désignation des délégués dans les organismes extérieurs
 - a. SIAEPA de Bonnetan
 - b. CNAS
 - c. Gironde Ressources
 - d. SDEEG
11. Désignation des référents communaux et des correspondants
 - a. Correspondant défense
 - b. Référent sécurité routière
 - c. Correspondant incendie et secours
12. Engagement d'intermittents du spectacle via le GUSO
13. Questions diverses

PROCURATION

Celle-ci est à remettre au président de la séance avant l'ouverture de celle-ci

Le conseiller empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom (art. L 2121-20 du code général des collectivités territoriales). Un même conseiller ne peut être porteur que d'un seul mandat. Le pouvoir écrit comporte la désignation du mandataire et l'indication de la ou des séances pour lesquelles le mandat est donné.

Je, soussigné(e), conseiller municipal de la commune de Sadirac, empêché d'assister à la séance du conseil municipal qui se tiendra le 2 avril 2026, déclare donner pouvoir à mon collègue Mme ou M. pour voter en mon nom au cours de ladite séance.

Fait à Sadirac, le 2026.

Signature suivie de la mention « bon pour pouvoir »